

ouvre et
on bureau,
Les ar-

le mon ar-

rapporté,
scrit (le
ue dans
pouvoir
la vente.

nscience
compa-
ge sui-

ULTE.

a part
it l'un
on de-
digna-
protes-
lation
disait-
parce
nous
pon-
ombe
re-

Ceci était la réponse du sentiment public froissé. Il restait à accomplir un grand acte de justice réparatrice : il fallait réhabiliter le calomnié, sur la mémoire de qui pesait depuis si longtemps le poids d'une déconsidération imméritée.

M. Fréchette, qui avait été en relation avec Octave Crémazie, prit la plume :

Les fantes de Crémazie, dit-il ? Qu'ont-elles à faire, après tout, avec son œuvre littéraire ? Mais, puisqu'on a cru devoir les livrer en pâture à la curiosité du public, il est important que le public en connaisse la véritable mesure. Cette mesure, moi qui non seulement fus le contemporain, mais encore l'élève et l'ami de Crémazie, je suis à même de la donner, et je me ferais un crime de laisser dire, sans présenter les faits sous leur vrai jour, dégagés des exagérations que les mots de la langue leur prêtent trop souvent.

Il n'y a pas deux manières, il est vrai, d'entendre le mot *coupable* ; mais il existe aussi ce qui s'appelle *circonstances atténuantes*. Et si un prévenu a le droit d'invoquer ces circonstances, à plus forte raison sa mémoire a-t-elle le droit d'en bénéficier.

Les circonstances atténuantes, elles sont nombreuses et d'un caractère bien grave dans le cas d'Octave Crémazie. Le poète